

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

-----  
MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE  
-----

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

-----  
MINISTRY OF PUBLIC SERVICE  
AND ADMINISTRATIVE REFORM  
-----

**ARRETE N° 007340 /MINFOPRA/DU 28 SEPT 2018**  
portant admission des élèves Greffiers en 1<sup>ère</sup> Année du cycle « B » de  
la Division de la Magistrature et des Greffes de l'Ecole Nationale  
d'Administration et de Magistrature, au titre de l'année académique  
2018/2019.

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE**

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des établissements publics ;
- Vu le décret n° 94/199 du 07 octobre 1994 portant statut général de la Fonction Publique de l'Etat, ensemble les textes modificatifs subséquents ;
- Vu le décret n° 2000/696/PM du 13 septembre 2000 fixant le régime général des concours administratifs ;
- Vu le décret n° 2011/020 du 04 février 2011 portant Statut Spécial des fonctionnaires des greffes ;
- Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu le décret n° 2012/537 du 19 novembre 2012 portant organisation du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;
- Vu le décret n° 2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2018/240 du 09 avril 2018 portant réorganisation de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) ;
- Vu l'arrêté n°0004832/MINFOPRA du 10 octobre 2012 portant régime des études et de la scolarité à la Division de la Magistrature et des Greffes de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) ;
- Vu l'arrêté n°003933/MINFOPRA du 13 juin 2018 portant ouverture d'un concours pour le recrutement de vingt (20) Elèves Greffiers à la Division de la Magistrature et des Greffes de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) ;
- Vu les décisions n°00239 et 00245/ ENAM /DG des 14 et 17 septembre 2018 portant admissibilités des candidats élèves greffiers ;
- Vu les procès-verbaux portant résultats des épreuves écrites et orales dudit concours ;

**ARRETE :**

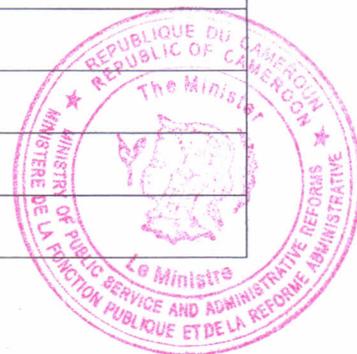


**Article 1<sup>er</sup>** : Sont pour compter de la date de signature du présent arrêté, admis en 1<sup>ère</sup> année du cycle « B » de la Division de la Magistrature et des Greffes, en vue du recrutement de vingt (20) Elèves Greffiers, au titre de l'année académique 2018/2019, les candidats classés par ordre de mérite dont les noms suivent :

RANG	NOMS ET PRENOMS
1er	NGONO FOU DA DANIELLE CHARLENE
2e	MOHAMAN BELLO SADDAM DJINGUI
3e	ASSOMO AGUY ROSELA
4e	AMOUGOU MBALLA MARGUERITE GABRIELLE
5e	MAMBO GLADYS
6e	QUINTA NTUBE MBAH
7e	TCHOFFO KAMTSAP SOLIANE
8e	NKINDA BEKONO BERENICE
9e	EKEME FABRICE DAVID FRITZ
10e	BETSENGUE ONANA MARIE THERESE MICHELE
11e	NGONO SOUGA JULES FLORE
12e	TCHOCALIS MATHIEU GHYSLAINE
13e	BELLA ESSONO STEPHANIE
14e	TSANGA ROSALIE SANDRA OLIVIA
15e	YIMI ZITOW IVAN
16e	MBOUANGOUORE SANI SARATOU SAMIRA
17e	MPANDE YANNICK
18e	BIANKEU TCHIFFO PAPY LYCEL VALE
19e	OWONA JULIENNE CAROLE
20e	MENDOUGA DOB GLWADYS

**Liste d'attente :**

- BIPAN MEBENGA ARSENE LOIQUE
- MISSONGO NTONGA GUY
- FOPOU MARIUS



- EDIBI EVINA MARINA
- TAMBE JILL
- MBOBDOUAN NKEU JACQUES
- NGUET NJEUNGOUO TCHANU ARMELLE
- YAKUM DESMOND FONBOM
- ZESSIE KOUO INES BECKY

**Article 2** : Les intéressés, bénéficient de l'indice solde 210 de la Fonction Publique.

**Article 3** : Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

YAOUNDE, LE

28 SEPT 2018



**AMPLIATIONS**

- MINFOPRA/DRH
- MINFI
- ENAM/DG
- DIVISIONS
- CHRONO/ARCHIVES
- INTERESSES